

Les notes de l'observatoire de l'habitat

15/12/2022

Au 1^{er} janvier 2021, l'aire d'attraction d'Angers compte 200 749 résidences principales, soit une progression de 2 340 unités par an depuis 2011.

Les résidences principales de l'aire d'Angers représentent 54,4% de celles du Maine-et-Loire, en progression de 1,2 point sur dix ans.

En 2021, la part des résidences principales comptant 0 personne à charge s'élève à plus de 69%, en progression de 2 points sur 10 ans.

EVOLUTION 2011- 2021 DU NOMBRE DE RESIDENCES PRINCIPALES DANS L'AIRE D'ATTRACTION D'ANGERS

Directrice de publication : Alexandra LE PROVOST
Etudes et rédaction : Nathalie MONTOT
Conception graphique : Aura
© Aura décembre 2022

Agence d'urbanisme de la région angevine
29 rue Thiers - 49100 ANGERS - 02.41.18.23.80. - www.aurangevine.org

aura
agence d'urbanisme
de la région angevine



Progression moins rapide du nombre de résidences principales notamment hors aire attraction d'Angers

L'aire d'attraction d'Angers compte près de 201 000 résidences principales en 2021, soit 54,4% des résidences principales du Maine-et-Loire (52,3% en 2011).

Entre 2016 et 2021, le nombre de résidences a progressé de moins de 2 300 unités soit un volume inférieur de 100 à celui observé sur la période 2011-2016 (-776 unités / an pour le département entre les 2 périodes) et inférieur à celui observé en moyenne depuis 10 ans (2 340).

En 2021, Angers totalise 40,8% des résidences principales de son aire d'attraction. La ville centre a cédé plus d'un point en dix ans au profit du reste du pôle urbain, dont le poids des résidences principales s'élève à 15,5% en 2021. La part de la couronne est quasi stable avec 43,8% des résidences principales de l'aire d'attraction d'Angers.

Evolutions annuelles comparées du nombre de résidences principales

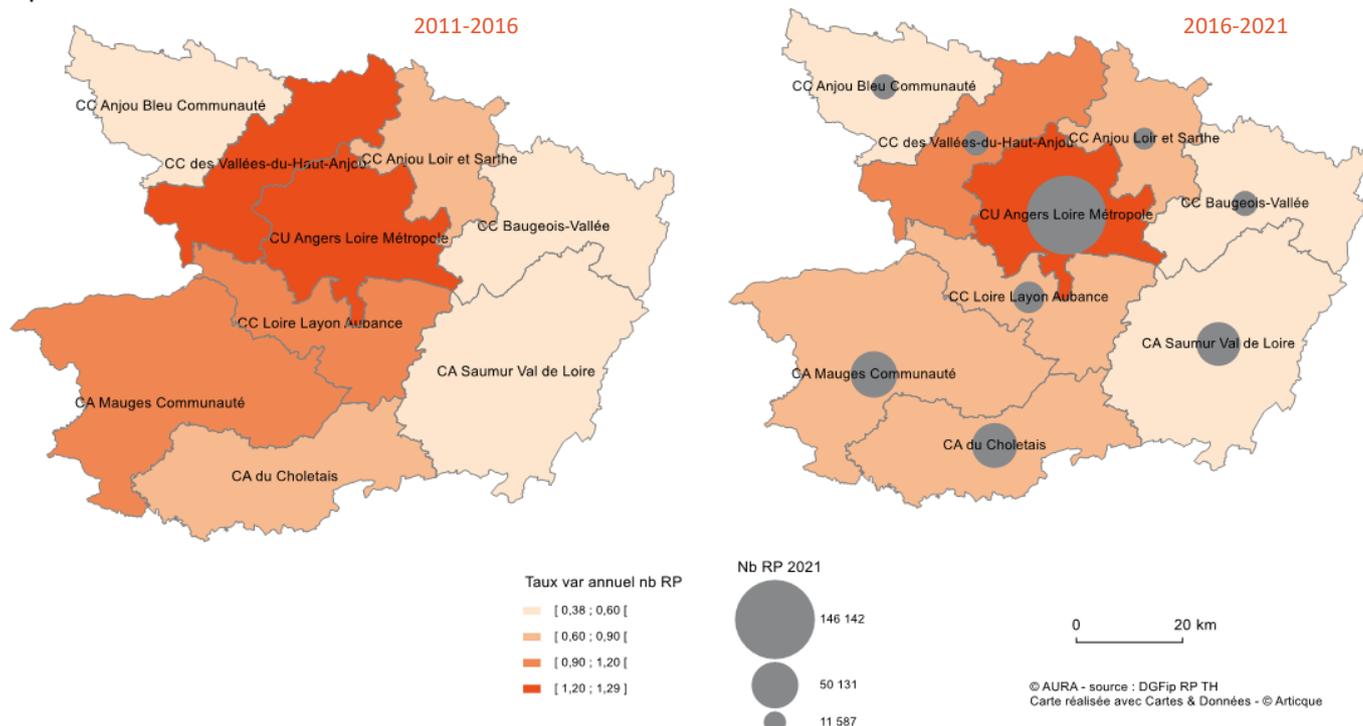
	2011-2016	2016-2021	2021	2011
Angers	664	790	81 836	74 563
Pôle urbain hors Angers	609	504	31 057	25 489
Couronne	1 116	995	87 856	77 299
Aire d'attraction d'Angers	2 390	2 290	200 749	177 351
CU Angers Loire Métropole	1 785	1 808	146 142	128 179
CC Loire Layon Aubance	203	198	23 387	21 385
CC Anjou Loir-et-Sarthe	78	97	11 587	10 711
Pôle métropolitain Loire Angers	2 066	2 102	181 116	160 275
Maine-et-Loire	3 390	2 614	368 830	338 808

Source : DGFiP RP TH aux 1^{er} janvier 2011, 2016 et 2021

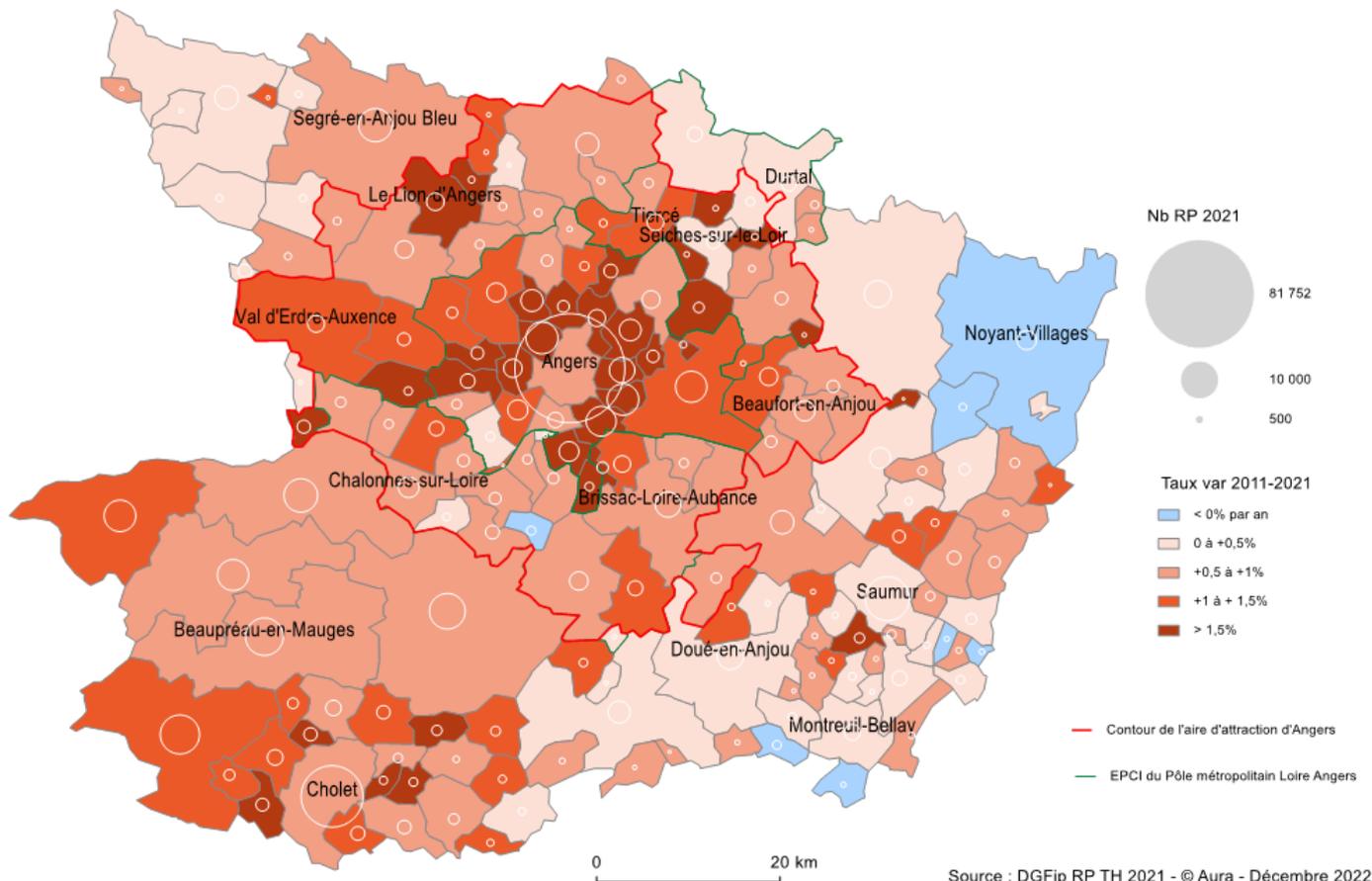
Si ALM enregistre un léger recul de son taux annuel de variation du nombre de résidences principales entre les deux périodes 2011-2016 et 2016-2021, celui-ci reste le plus élevé des EPCI du département à +1,29% par an.

Pour les autres EPCI, leur taux annuel de variation du nombre de résidences principales pour la période 2016-2021 s'échelonne entre +0,95% par an pour la CC des Vallées du Haut Anjou et +0,38% pour la CC Baugeois Vallée.

Taux de variation comparés du nombre de résidences principales par EPCI (%/an et par période)



Source : DGFiP RP TH aux 1^{er} janvier 2011, 2016 et 2021



Poursuite de la progression du nombre de ménages sans personne à charge

En 2021, plus de 69% des résidences principales de l'aire d'attraction d'Angers sont occupées par des ménages sans personne à charge (personne seule ou couple sans enfant ou colocataires...). Ces ménages sont de loin les plus importants en nombre (près de 139 000). Leur augmentation entre 2011 et 2021 représente 83% de la hausse de l'ensemble du nombre des résidences principales au cours de ces 10 années : soit en volume, +1 947 résidences principales sans personne à charge par an rapporté à +2 340.

Parallèlement la baisse du nombre de résidences principales comptant 3 personnes à charge et plus (-29/an) a été plus que compensée par la hausse des résidences principales avec 1 et 2 personnes à charge (+ 420).

Le vieillissement de la population est la principale cause de ces évolutions (+19 569 habitants de 65 ans et plus entre 2009 et 2019 représentant 61% de l'ensemble des habitants supplémentaires), de même que l'évolution des modes de vie (séparation/divorce, mise en couple plus tardive, ...) et la progression du nombre d'étudiants.

Nombre de résidences principales selon le nombre de personnes à charge en 2021 par territoire de l'aire d'attraction d'Angers

	0 personne à charge	1 personne à charge	2 personnes à charge	3 personnes et plus à charge	2021	Part des 0 pers. à charge
Angers	63 931	7 603	6 390	3 912	81 836	78,1%
Pôle urbain hors Angers	21 084	3 875	4 049	2 049	31 057	67,9%
Couronne	53 831	11 526	15 496	7 003	87 856	61,3%
Aire d'attraction d'Angers	138 846	23 004	25 935	12 964	200 749	69,2%
CU Angers Loire Métropole	105 286	16 004	16 355	8 497	146 142	72,0%
CC Loire Layon Aubance	14 612	2 910	4 039	1 826	23 387	62,5%
CC Anjou Loir-et-Sarthe	7 301	1 481	1 921	884	11 587	63,0%
Pôle métropolitain Loire Angers	127 199	20 395	22 315	11 207	181 116	70,2%
Maine-et-Loire	250 345	41 262	48 021	25 472	365 100	68,6%

Source : DGFiP RP TH au 1^{er} janvier 2021

Des évolutions contrastées entre l'aire d'attraction d'Angers et le reste du département

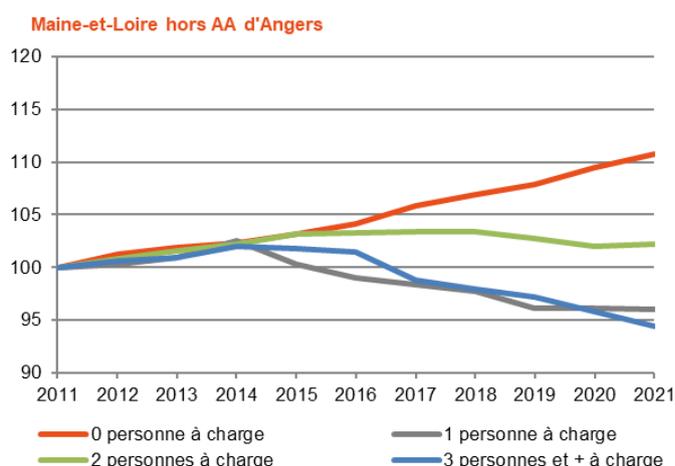
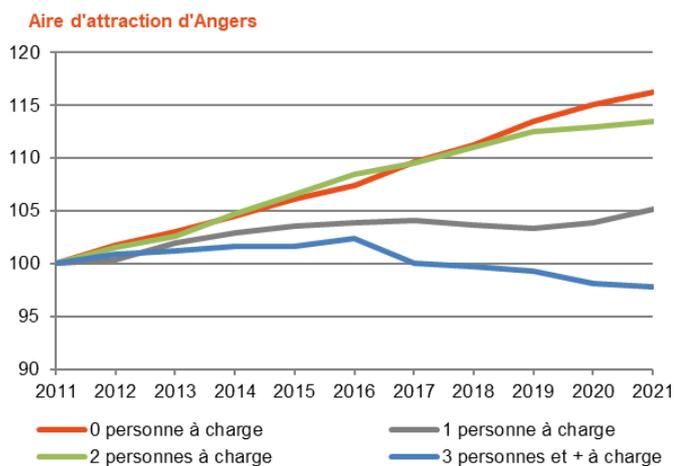
La progression du nombre de résidences principales occupées par des ménages sans personne à charge et avec 2 personnes à charge est beaucoup plus rapide et continue pour l'aire d'Angers que dans le reste du département.

Parallèlement l'aire d'Angers enregistre toujours une augmentation du nombre de résidences principales composées de ménages avec 1 personne à charge contrairement au reste du département. De même, la

baisse du nombre de résidences principales de 3 personnes à charge et plus est plus contenue pour l'aire d'Angers.

En effet, bien qu'il y ait eu une nette augmentation des 65 ans et plus dans la population de l'aire d'Angers entre 2009 et 2019 comme dans le reste du département (+13 293), elle s'est accompagnée d'une progression de la population des moins de 65 ans (+5 329) ce qui n'est pas le cas pour le reste du département (-6 985).

Evolution comparée du nombre de résidences principales selon le nombre de personnes à charge (base 100 en 2011)

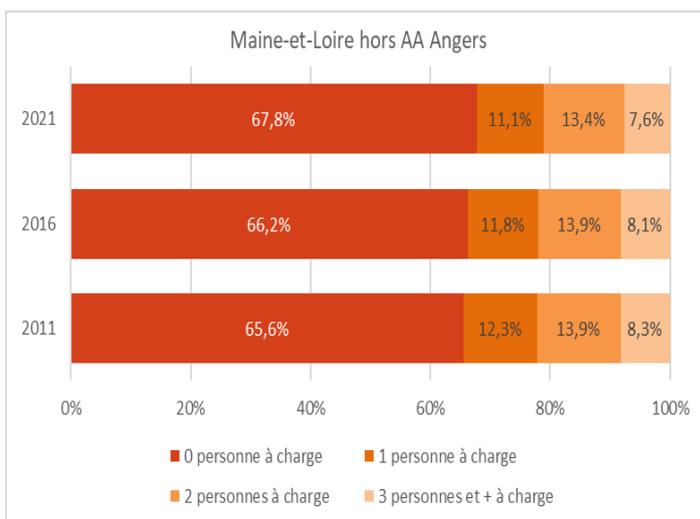


Source : DGFip RP TH 2011 à 2021

En 10 ans, la part des résidences principales avec 0 personne à charge a progressé de 1,9 points dans

l'aire d'Angers et de 2,2 points dans le reste du Maine-et-Loire.

Evolution comparée de la part des résidences principales selon le nombre de personnes à charge



Source : DGFip RP TH aux 1^{er} janvier 2011, 2016 et 2021

Méthodologie : Les données de la taxe d'habitation transmises par la DGFip sont issues de la base des locaux taxés à la taxe d'habitation dans le rôle général. Elles sont arrêtées au 1^{er} janvier de chaque année.